



Titre : stage d'adaptation

Version No : 5	Du : 29.04.2022	Validé par : Dir	Libéré: avril 2021	Revue: 2022
----------------	-----------------	------------------	--------------------	-------------

*selon directive CE 2005/36/CE
équivalence CAP AEPE 2019 et CAP PE 2005 – CFC ASE orientation enfance*

Le stage d'adaptation doit remplir les objectifs et conditions décrits ci-dessous. Ces conditions sont promulguées pour que le candidat puisse démontrer qu'il a comblé par un stage d'adaptation les lacunes essentielles entre CAP PE/AEPE et CFC ASE, décrites par l'OrTra Neuchâtel santé-social dans son rapport de février 2021.

1. Les conditions structurelles ci-après sont impératives pour qu'un lieu de stage soit éligible comme lieu de stage d'adaptation¹:

- Le(s) stage(s) doi(ven)t s'être déroulé(s) dans une/des entreprise(s) formatrice(S) CFC ASE²) Le candidat vérifie cette condition auprès de l'office des apprentissages du canton, selon coordonnées ci-dessous:

Genève: <https://www.ge.ch/document/liste-entreprises-formatrices>

Vaud: <https://www.cfp-vd.ch/entreprises-formatrices>

Valais: https://www.ortrassvs.ch/data/documents/EntreprisesformatricesASE_mail.pdf

Neuchâtel: https://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/apprentissage/entreprises/Pages/entreprises_formatrices.aspx

Berne: <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/berufsbildung/grundbildung/offene-lehrstellen.html>

Fribourg: <https://www.ortrafr.ch/fr/voies-formation-qualification-64.html>

Jura: <https://www.mon-app.ch/modules/places/entreprises.asp>

- L'employeur doit justifier l'encadrement par du personnel qualifié.
- Il doit s'être déroulé dans un contexte de travail institutionnel (charte, mission, présence de liens hiérarchiques régis par un contrat de travail/stage)

Avant le début du stage, le candidat communique à l'Ortra Neuchâtel santé-social les premiers éléments permettant d'évaluer que son expérience est éligible en tant que stage (rapport d'employeur, certificat...), par mail pour linda_cavard@hotmail.com. Un canevas aide à ne pas oublier d'informations.

A fournir: attestation prouvant que l'entreprise est bien formatrice ASE, fiche de poste, contrat ou attestation de l'employeur précisant l'âge des enfants accueillis, la durée du stage, le % de travail ou nombre d'heures/semaine.

¹ Idem, art. 14 al. 1.

² Ceci garantit *de facto* le respect des taux d'encadrement usuels pour la branche

2. les conditions ci-après sont impératives pour qu'une expérience soit éligible comme stage d'adaptation, en fonction des lacunes constatées dans la décision requérant des mesures de compensation:

- Le stage doit avoir permis le suivi d'enfants au quotidien entre 0 et 6 ans
- Le stage doit avoir permis le suivi d'enfants au quotidien entre 7 et 12 ans
- Le stage peut être fractionné entre plusieurs lieux, la durée du stage est de 1'400 h. d'activité (soit environ 10 mois à 100 %) au total.

La durée de 1400 heures est diminuée pour chacune des compétences constatées ci-dessous. A cet effet, un rapport de stage et des certificats ou autres pièces sont remises à linda_cavard@hotmail.com, à mi-stage, par le candidat. Un canevas est fourni pour ne pas oublier d'informations.

- Le stage doit avoir permis la promotion du développement et de l'autonomie des personnes accompagnées
- Le stage doit avoir permis au candidat de développer son approche déontologique – des entretiens avec un formateur CFC ASE ou avec un superviseur ARS doivent être décrits et attestés dans le dossier
- Le stage doit permettre au candidat d'intégrer la mission socio-politique institutionnelle. Des liens sont présentés entre les lois (cantonales) et la pratique quotidienne.
- Le stage doit permettre au candidat d'expérimenter les éléments essentiels de la politique familiale suisse
- Plusieurs analyses de séquence de travail³ (AST) et un projet semestriel⁴ doivent être présentées et vérifiées par un porteur du titre CFC ASE ou titre supérieur agréé.

3. Observations complémentaires in situ

Lorsque le dossier ne permet pas de considérer l'un des points ci-dessus comme atteint, un évaluateur de l'OrTra Neuchâtel santé-social se déplace sur le lieu de stage désigné par le candidat, pour évaluer seulement les éléments manquants. Son observation est protocolée et a pour but de déterminer quels éléments doivent être compensés par des cours, .

³ Disponibles sous ortra-neuchatel.ch -> docs! -> documents ASE

⁴ Disponible idem

Déroulement des observations complémentaires in situ

- L'évaluateur mène un entretien avec le candidat pour vérifier tous les éléments non-démontrés.
- Il mène un entretien avec le/la responsable de structure ou formateur en entreprise pour vérifier les éléments non-démontrés.
- Il observe le candidat pendant son activité professionnelle.
- Il protocoie ses observations dans une grille centrée autour des lacunes essentielles⁵

4. Cours complémentaires

Si, après examen du dossier par l'OrTra et après observations complémentaires in situ par un évaluateur, des lacunes subsistent, le candidat suit des cours de formation spécifiques proposés par l'OrTra Neuchâtel. Le suivi du cours entraîne le comblement de la lacune. Le candidat est informé des lacunes et des durées à couvrir, à chaque étape.

⁵ ibid, lit. b et c.

5. Planning indicatif en cas de stage d'adaptation

juin ou novembre	après la séance	après 700 heures de stage	si lacunes à combler, cours selon planification roulante
<ul style="list-style-type: none">•séance d'information•OrTra Neuchâtel santé-social	<ul style="list-style-type: none">•Annoncer votre situation de stagiaire, fournir les preuves d'expérience antérieure•linda_cavard@hotmail.com•Mme Hermant étudie votre dossier, vérifie si le lieu de stage est OK et si on peut diminuer la durée de votre stage, vu votre expérience + envoie les grilles d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">•annonce à linda_cavard@hotmail.com•Vous remettez à Mme Hermant un rapport intermédiaire, selon canevas fourni.•Mme Hermant envoie un évaluateur sur votre lieu de stage•Il constate si des lacunes essentielles restent à combler•Il constate si on peut diminuer la durée de votre stage	<ul style="list-style-type: none">•Vous êtes informé/e des cours que vous devez encore suivre•chaque cours suivi diminue votre durée de stage de 100 heures.•Quand ils sont suivis, l'OrTra Neuchâtel santé-social en informe le SEFRI•Le SEFRI rend sa décision

Le calcul du temps d'expérience encore à effectuer au moment X est effectué sur mesure, en fonction de votre situation. Il vous est communiqué.

Votre expérience est valorisée chaque fois que possible.

Les éventuels cours qui vous sont désignés sont des cours utiles, conçus pour compenser une lacune essentielle.